



Réunion du 7 juillet 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 1

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : JEAN-LOU WEBER, ISABELLE BERSOUX, KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON

ABSENTS EXCUSÉS : OLIVIER FRACHET, NICOLAS SAUVANAUD

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

.....

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Ouverture des engagements – Catégorie U14 (Saison 2026-2027)

Lors de l'Assemblée Générale du District du 20 juin 2026, les clubs ont approuvé la création d'une catégorie U14 pour la saison 2026-2027.

La Commission des Jeunes informe l'ensemble des clubs que les engagements pour cette nouvelle catégorie **sont ouverts jusqu'au 14 août 2026 inclus.**

Afin de faciliter l'organisation des compétitions, nous remercions les clubs souhaitant engager une équipe en U14 d'effectuer leur engagement dans les meilleurs délais, sans attendre la date limite.

Important : tout club engageant une équipe dans cette catégorie devra également procéder à son engagement aux journées de Futsal Jeunes, cet engagement étant obligatoire.

Ouverture des engagements – Catégorie U15-U17 BRASSAGE (Saison 2026-2027)

La Commission des Jeunes informe l'ensemble des clubs que les engagements pour les catégories U15 et U17 BRASSAGE **sont ouverts jusqu'au 14 août 2026 inclus.**

Afin de faciliter l'organisation des compétitions, nous remercions les clubs souhaitant engager une équipe d'effectuer leur engagement dans les meilleurs délais, **sans attendre la date limite.**

Important : tout club engageant une équipe dans cette catégorie devra également procéder à son engagement aux journées de Futsal Jeunes, cet engagement étant obligatoire.

Ouverture des engagements – Catégorie U18 INTERDISTRICTS (Saison 2026-2027)

La Commission des Jeunes informe l'ensemble des clubs de la Haute-Vienne et de la Corrèze que les engagements pour la catégorie U18 INTERDISTRICTS **sont ouverts jusqu'au 14 août 2026 inclus.**

Afin de faciliter l'organisation des compétitions, nous remercions les clubs souhaitant engager une équipe d'effectuer leur engagement dans les meilleurs délais, **sans attendre la date limite.**

Important : tout club engageant une équipe dans cette catégorie devra également procéder à son engagement aux journées de Futsal Jeunes, cet engagement étant obligatoire.

Ouverture des engagements – COUPES U15-U17 (+CONSOLANTES) - U18 INTERDISTRICTS (Saison 2026-2027)

La Commission des Jeunes informe l'ensemble des clubs que les engagements pour les coupes U15-U17 (+CONSOLANTES) - U18 INTERDISTRICTS **sont ouverts jusqu'au 7 septembre 2026.**

Afin de faciliter l'organisation des compétitions, nous remercions les clubs souhaitant engager une équipe d'effectuer leur engagement dans les meilleurs délais, **sans attendre la date limite.**

CALENDRIER GENERAL DES COMPETITIONS

Par ailleurs, la Commission des Jeunes informe les clubs que la construction du calendrier général des compétitions est actuellement en cours. Celui-ci sera publié à l'issue de la période des engagements, **au plus tard à la fin du mois d'août 2026.**

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

Le Président de séance
Alexandre VOISIN

Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président